



Devis et facture

Par Thiguise

Bonjour,

Je ne comprends pas comment j'ai pu signer un tel devis... mais je l'ai fait et j'ai versé un acompte important (30%).. Je ne peux pas faire machine arrière. De toute ma vie de consommateur, c'est la première fois que j'agis comme ça. Ça restera une énigme...

Pour préciser, il s'agit d'un devis de ravalement de façade qui indique en tout et pour tout - les intitulés des différents travaux (nettoyage, pose d'un hydrofuge etc...)et-une somme globale! Pas le moindre détail, pas le moindre chiffrage, pas la moindre indication du nombre de mètres carrés traités, pas la moindre indication concernant les produits utilisés...RIEN! Et en plus il est réclamé un deuxième acompte de 60% au début des travaux... Ce qui signifie que j'aurai payé 90% des travaux avant même le plus petit coup d'éponge sur ma façade!

Je souhaiterais savoir :

- si je peux exiger à la fin des travaux que LA FACTURE soit très détaillée(produits utilisés et prix, surface exacte traitée, coût de la main d'oeuvre, etc...) ou la facture sera t-elle aussi minimaliste que le devis et je ne pourrai rien dire!

Merci d'avance pour votre éclairage.

Bien cordialement

Par osram

Bonjour,

Signature du devis à votre domicile ?

Quelle date ?

Par Thiguise

Bonjour,

Excusez-moi pour le retard à vous donner les informations demandées (problème de compte mail résolu à l'instant).

Un acompte a été versé par virement le 15/06 puis le devis a été signé à mon domicile le 18/06.

Cordialement

Par osram

Vous avez 14 jours pour vous rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception....conservez copies de cette lettre et des avis postaux.

Dépêchez vous. Faites ce courrier dès aujourd'hui.

Si vous laissez passer ce délai, la commande est définitive et vous devrez payer la totalité.

La durée du délai de rétractation est de 14 jours (article L 121-21 du code de la consommation)

Citez cet article dans votre courrier.

La signature du devis à votre domicile est équivalente au démarchage à domicile.

Par Thiguise

Merci pour votre réponse rapide.

Mais, si je me rétracte, est-ce que je récupérerai mon acompte sans difficulté?

Par osram

L'entreprise est dans l'obligation de vous rembourser.

Faites la demande dans le même courrier.

J'espère pour vous qu'il s'agit bien d'une entreprise inscrite et non des "gens du voyage"..

Pouvez vous m'indiquer le numéro de SIRET (9 chiffres).

En cas de difficultés, revenez en discuter ici.

Par Thiguise

Il s'agit bien d'une entreprise et non des gens du voyage qui effectivement démarchent de temps en temps.

Le numéro de SIRET est le suivant : 50890200400037codeAPE4339Z

Par osram

Elle existe bien, le gérant est : M Jimmy POULAIN

SARL unipersonnelle

Noms commerciaux MULTI-FACADES

Adresse postale 106 RUE LAZARE CARNOT 62790 LEFOREST

Par Thiguise

Il s'agit bien de cette entreprise.

Dans le devis, une phrase indique que nous avons la possibilité de nous rétracter dans un délai de 10 jours : " Dès la signature du bon de commande, le marché est conclu à prix forfaitaire aux conditions fixées au verso. Ses deux parties se réservant le droit de résilier dans un délai de 10 jours par courrier recommandé".

Par Thiguise

ET je me demande à partir de quand il faut calculer le délai : à partir de la date du virement bancaire ou à partir de la date de la signature au bas du document -papier...

Vos conseils, quoiqu'il advienne, sont précieux et me permettent de me sentir moins "mal" face à cette situation.

Par osram

Hors la loi, il s'agit bien de 14 jours, pas 1 de moins.

Par osram

le délai de 14 jours ne commence qu'à la signature du devis.

Il était même hors la loi car aucun acompte ne peut être demandé pendant cette période de 14 jours.

Ne perdez plus de temps, faites partir cette lettre recommandée dès AUJOURD'HUI.

Par Thiguise

Merci!

Très bonne journée à vous.

Bien cordialement